

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2026

Absent excusé : OSTER Marc

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2026

Adoption du procès verbal de la séance du 31 octobre 2025, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} novembre 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 547 743,33 €.

Au 1^{er} décembre 2025, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 338 275,29 €.

Au 1^{er} janvier 2026, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 376 555,03 €.

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - exercice 2025

Le compte financier unique est le nouveau document de présentation des comptes, qui se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur (le maire) et au compte de gestion produit par le comptable public.

Après avoir donné lecture des résultats du compte financier unique 2025, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote.

Après avoir délibéré, il approuve à l'unanimité le compte financier unique de l'exercice clos.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement - excédent de 189 687,84 €

Section d'investissement - déficit de 195 156,53 €

Déficit de l'exercice de 5 468,69 €

POINT 2 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL - exercice 2025

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement - excédent de clôture de 727 835,52 €

Section d'investissement - déficit de clôture de 380 125,55 €

Compte tenu du déficit de la section d'investissement de 380 125,55 € et des restes à réaliser de 50 000 €, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement est de 430 125,55 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

297 709,97 € en section de fonctionnement au compte R002 et

430 125,55 € en section d'investissement au compte 1068.

POINT 3 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX TRICOLORES AU 57 RUE PRINCIPALE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un carrefour à feux tricolores au niveau du 57 rue Principale (RD 80). Ces travaux sont estimés à 43 317,25 € HT - 51 980,70 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de lancer les travaux de création d'un carrefour à feux sur la rue Principale (RD 80),
 - sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
 - arrête le plan de financement comme suit :
- | | |
|---|-------------|
| montant des travaux HT | 43 317,25 € |
| subvention DETR escomptée (40 %) | 17 326,90 € |
| montant restant à la charge de la commune | 25 990,35 € |
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ces ressources propres,
 - charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'EXTENSION DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de l'atelier municipal de 29 m².

Ces travaux sont estimés à 24 845,11 € HT - 29 814,13 € TTC : toiture façon hangar
4 710,00 € HT - 5 652,00 € TTC : porte de garage

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'extension de l'atelier municipal de 29 m²,
 - sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
 - arrête le plan de financement comme suit :
- | | |
|---|-------------|
| montant des travaux HT | 29 555,11 € |
| subvention DETR escomptée (40 %) | 11 822,04 € |
| montant restant à la charge de la commune | 17 733,07 € |
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ces ressources propres,
 - charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 5 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'installation d'un système de vidéoprotection aux entrées/sorties de l'agglomération et au niveau de la zone d'apport volontaire des sacs de tri située rue de l'École. Ces travaux sont estimés à 28 310,04 € HT - 33 972,05 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la rue Principale (RD 80) et rue de l'École,
 - sollicite une subvention de la Préfecture au titre de la DETR,
 - arrête le plan de financement comme suit :
- | | |
|---|-------------|
| montant des travaux HT | 28 310,04 € |
| subvention DETR escomptée (50 %) | 14 155,02 € |
| montant restant à la charge de la commune | 14 155,02 € |
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ces ressources propres,
 - charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

POINT 6 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2026 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 30 octobre 2025, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres, dont le montant total est de 1 536 371,72 €.

L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence entre l'intercommunalité et les communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2025).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2026.

POINT 7 : DOTATION DE SOLIDARITE 2026 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 30 octobre 2025, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 537 034,33 € pour l'année 2026 sont les suivantes :

- un critère de population de 3 € par habitant et par an : 95 679 €
- une part fixe de 9 000 € par commune et par an : 99 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 410 000 € (135 000 + 275 000)

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- un critère de ruralité-zones réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 71 582 €

- un critère d'équipement communautaire hors zone de 2 € par mètre carré : 5 000 € par déchèterie pour Hombourg Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming Merlebach : 26 000 €

- un critère de dotation culturelle pour les 7 communes membres de l'association Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain : 24 285,25 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 28 665,49 € (28 244,54 € en 2025).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2026.

POINT 8 : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN ET MODIFICATION DES STATUTS

Le Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), autorité organisatrice de la distribution d'électricité, regroupe actuellement 34 communes. Le SELEM propriétaire du réseau public de distribution basse tension (BT), a concédé la gestion et l'exploitation du réseau à ENEDIS pour 30 ans, à compter du 02 décembre 2019. 36 communes issues du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement basé à Folschviller, ont sollicité leur adhésion au SELEM.

Le comité syndical, après lecture de l'étude d'incidence relative à l'extension du périmètre du SELEM et du projet de statuts modifiés, a approuvé le 04 décembre 2025, l'adhésion des 36 communes et a adopté les nouveaux statuts. Ceux-ci prévoient notamment que le nombre des délégués passe de 2 titulaires et 1 suppléant à 1 titulaire et 1 suppléant.

Conformément aux dispositions des articles, L.5211-17 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de nouvelles communes implique la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion des nouvelles communes et adopte les statuts modifiés.

POINT 9 : JOURNEE POUR LA SOLIDARITE AU COMPLEXE NAUTIQUE AQUAGLISS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENZA

Chaque année se déroule une opération intitulée « Journée pour la solidarité » au complexe nautique Aquaglist. En 2025, cette journée spéciale a été organisée le 18 octobre, au profit de l'association ENZA, qui lutte contre le cancer des enfants. Les bénéfices de l'évènement (entrée, restauration, espace bien-être) ont été intégralement reversés à l'association. Chaque commune a participé à hauteur de 0,25 € par habitant (commune < 5000 habitants) ou 0,06 € par habitant (commune > 5000 habitants). La participation de Betting s'élève à 215 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reverser 215 € à l'association ENZA de Freyming Merlebach.

POINT 10 : ACQUISITIONS ET TRAVAUX

Voirie

Travaux de réfection de la route de Betting et de l'accès à la décharge route de Guenviller par la société Stagno pour des montants s'élevant à 5 693,40 € TTC et 16 725,00 € TTC.

Mairie

Remplacement d'un store dans la salle de réunion au rez de chaussée par l'entreprise Richard pour 670,56 € TTC.

Centre socioculturel

Remplacement d'un bloc de ventilation au centre socioculturel par l'entreprise Brings d'un coût de 830,58 € TTC.

Ecole

Installation d'une moustiquaire à la maternelle par l'entreprise Richard pour 612,00 € TTC.

POINT 11 : DIVERS

Subvention à l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise

L'Association Loisirs Sportifs Béningeoise organisera une chasse aux œufs de Pâques le 04 avril 2026 à laquelle participera les enfants des écoles de Béning et Betting. Les deux communes prendront en charge à part égale le coût des chocolats dont le montant nous sera communiqué ultérieurement.

Pour extrait conforme

Le Maire

R. Rausch